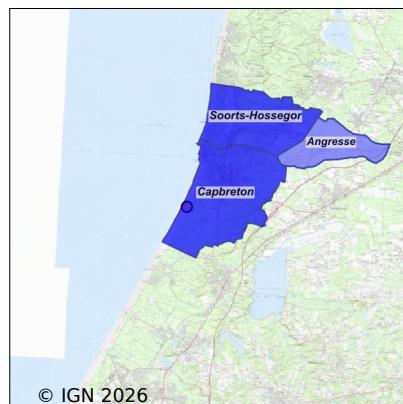


Système d'assainissement 2023

CAPBRETON

Réseau de type Séparatif



Station : CAPBRETON

Code Sandre	0540065V002
Nom du maître d'ouvrage	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES
Nom de l'exploitant	SUEZ EAU FRANCE
Date de mise en service	juillet 1977
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	41 400 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	2 484 Kg/j
Charge nominale DCO	4 968 Kg/j
Charge nominale MES	2 760 Kg/j
Débit nominal temps sec	7 900 m ³ /j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Stockage avant traitement, Prétraitements, Boues activées faible charge, aération p, Zone intermédiaire avant rejet
Filières BOUE	File 1: Filtration à bande, Séchage thermique, Stockage boues liquides
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	340 745, 6 290 987 - Coordonnées établies (précision du décimètre)
Milieu récepteur	Infiltration

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

40% de Angresse depuis 2009

95% de Capbreton depuis 2009

85% de Soorts-Hossegor depuis 2009

Raccordements des établissements industriels

LYCEE D'ENS.PROFESSIONNEL depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Réseau sensible aux entrées deaux claires parasites sur certains secteurs.

3 communes sont raccordées : Capbreton, Angresse et Soorts-Hossegor.

Une partie des effluents anciennement dirigés vers Bénesse-Maremne est transférée depuis 5 ans vers la station de Capbreton via le PR Pont dHiern 1. Ce fonctionnement restera effectif jusqu'à la mise en service du nouveau site dinfiltration et de la nouvelle station de Bénesse-Maremne.

Le transfert des effluents du poste "Blat" sur la commune dAngresse vers le poste "GR8" sans passer par Hossegor se poursuit, la pose de la canalisation de refoulement est en cours.

Une partie des effluents ramenés par le poste GR8 vers Capbreton seront envoyés vers la future station de Bénesse-Maremne [2 bassins versants concernés (Angresse et ZA des Pins)].

Un nouveau schéma directeur débutera en 2024.

Le diagnostic permanent suit son cours (équipement des plus gros postes de relevage de débitmètres) ; sur Angresse, il est fonctionnel depuis 2020 (non afférent au SYDEC).

Il ny a pas de déversoir type A1 sur le réseau de collecte.

41 postes de relevage (37 sur Capbreton, 4 sur Hossegor et 6 sur Angresse via « Pont dHiern 1 »), hydrocurés régulièrement 1 fois par semaine pour certains comme celui des « Marsouins » ou à la demande suivant la taille des ouvrages.

Les PR « Dous Jouens » (Angresse) et « Mille sabords » (Capbreton) sont équipés dun système fonctionnel de traitement anti-H2S (physico chimique).

La mise à niveau des PR concernant la sécurité et laccessibilité se poursuit (8 à 9 sont désormais équipés).

Le poste « Za Angresse » a été réhabilité fin 2022 ainsi que le refoulement afférent.

Station d'épuration

La station a reçu 7 477 m³ et 3 259 kg de DBO5 pendant le bilan, soit :

? 95 % de sa capacité hydraulique nominale,

? 131 % de sa capacité organique nominale.

Ce bilan a été réalisé par temps sec.

Leffluent traité répond à la norme de rejet en vigueur grâce aux rendements obtenus sur les paramètres MES et DCO (valeurs de la concentration dépassée).

La filière Sud (second bassin daération) a été mise en service le 08 juin.

Les deux dégrasseurs étaient à larrêt au moment de la visite.

Le raclage de louvrage Nord est tombé en panne le 02/08 et laérofлот du Sud le 27/07 ; une partie des graisses a été transvasée dans le bassin tampon ce qui a pu engendrer la présence de graisses dans la filière biologique.

Une vidange complète des deux ouvrages était prévue le 10/08 par lentreprise Labat ; des évacuations ponctuelles et régulières sont envisagées tant que la situation perdurera.

La réhabilitation de la filière boues, envisagée avant lété, a été programmée à lautomne. Des travaux ont tout de même été réalisés, notamment le changement des armoires électriques et de lautomate.

Le site dinfiltration a été nettoyé avant lété, la lagune 2 est en cours dutilisation.

Concernant la surveillance :

L'étalonnage des débitmètres entrée (refoulement 1), de sortie station (nord) et de bypass (A5) est satisfaisant. L'écart mesuré sur celui entrée (refoulement 2) est légèrement supérieur à la norme et pour celui de sortie (sud), l'écart mesuré lors de la comparaison avec le totalisateur est supérieur à la norme (7 mm décart constatés sur les hauteurs instantanées).

Les échantilleurs ont correctement fonctionné.

Le débitmètre des boues (point A6) n'a pas été vérifié car les données qui en sont issues et transmises à l'agence de l'eau sont satisfaisantes.

Les différents équipements d'autosurveillance sont répertoriés sur la planche-photos ci-après (excepté le A6).

La comparaison des résultats d'analyses entre les deux laboratoires (exploitant et référent) a montré des écarts significatifs sur le paramètre DBO5 de l'effluent traité (limite sur le paramètre NO3) et les MVS des boues des deux bassins d'aération.

Les volumes transmis au format Sandre sont différents de ceux recueillis sur le terrain (cf 2nd tableau ci-dessous).

Date de réception des fichiers : 29/09/23.

Le manuel d'autosurveillance (voir ci-dessous) ne nécessite pas de mise à jour majeure.

Sous produits

Les refus de tamisage sont évacués vers la filière délimination des ordures ménagères (décharge à Mouguerre 64) par Suez.

Les sables sont évacués vers la centrale de béton de Magescq.

Les cailloux sont évacués par Suez.

Les matières de vidange et de curage dépotées par les sociétés Lafourcade, SANITRA, Suez, Aquitaine Débouchage, La Dacquoise et Sarp Osis ouest à raison de 30 à 40 m³ par mois sont injectées en amont du préleur entrée mais il n'y a pas de dépotage pendant les bilans d'autosurveillance.

Actuellement, le dépotage n'est plus autorisé en raison de la panne des dégrasseurs (cf. conclusions).

Les extractions de boues vers le silo Nord sont réalisées en mode automatique :

- filière sud : 5 min de marche / 10 min d'arrêt,
 - filière nord : 5 min de marche / 10 min d'arrêt,
- soit environ 400 m³ en cumulé.

2. Déshydratation

Consécutivement à de nombreux problèmes de fonctionnement, les armoires électriques des centrifugeuses ont été remplacées ainsi que les automates et une révision a été faite ; les deux équipements ont été remis en service aux mois de février (Sud) et mai (Nord).

Il est prévu de les remplacer après la saison estivale.

Destination des boues déshydratées : centre de compostage Thalie à Campet-et-Lamolère.

Données chiffrées

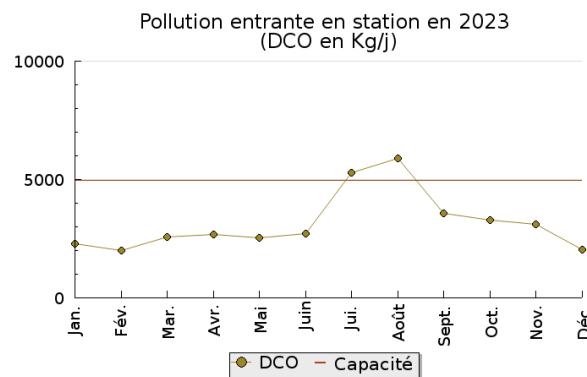
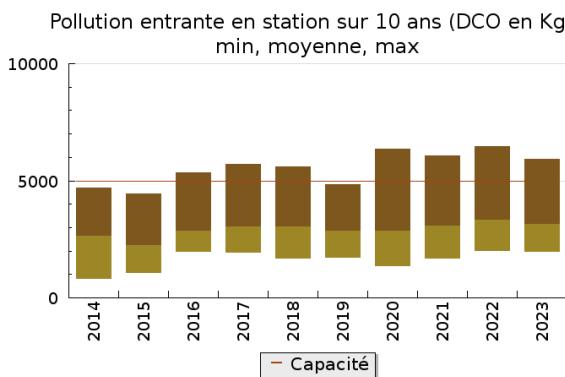
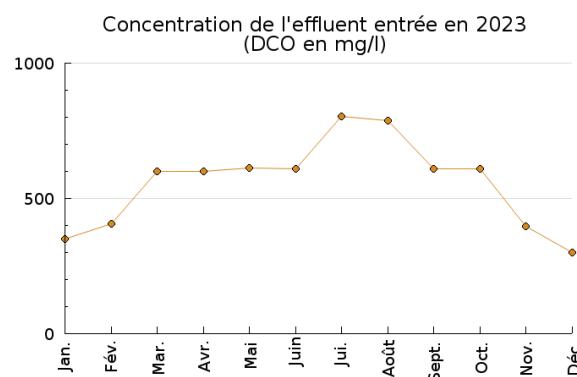
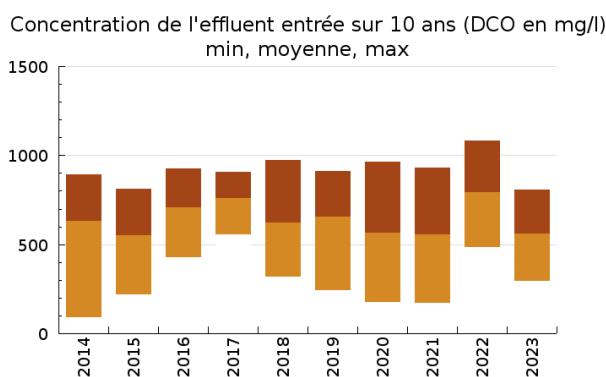
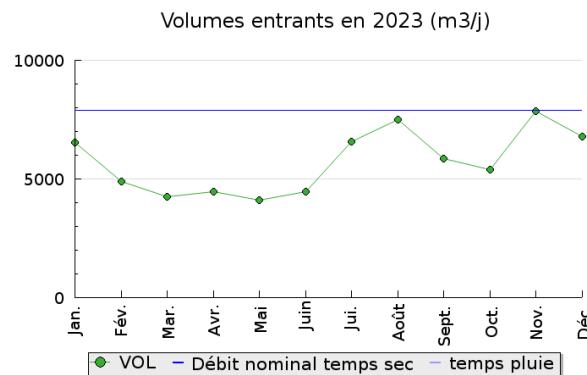
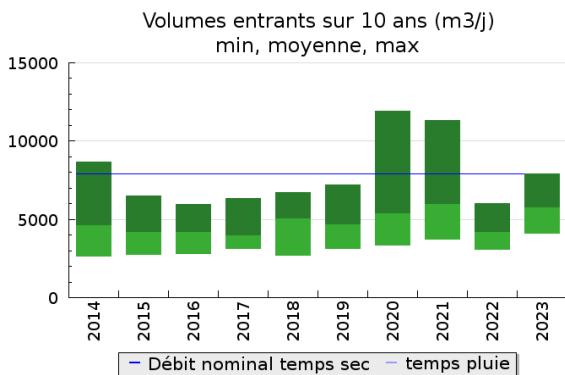
Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	5 700 m ³ /j	72 %			5 900 m ³ /j	
DBO5	1 340 Kg/j	54 %	239 mg/l	94 %	87 Kg/j	13,9 mg/l
DCO	3 160 Kg/j	64 %	560 mg/l	89 %	350 Kg/j	58 mg/l
MES	1 560 Kg/j		276 mg/l	91 %	133 Kg/j	21,9 mg/l
NGL	440 Kg/j		75 mg/l	85 %	64 Kg/j	10,6 mg/l
NTK	430 Kg/j		74 mg/l	90 %	45 Kg/j	7,4 mg/l
PT	49 Kg/j		8,4 mg/l	62 %	18,6 Kg/j	3 mg/l

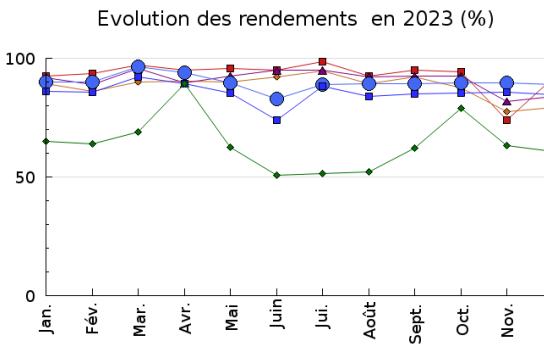
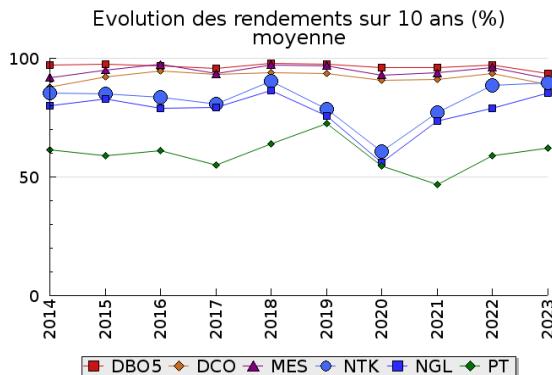
Indice de confiance

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3/5	3/5	4/5	4/5	4/5	4/5	4/5	4/5	4/5	4/5

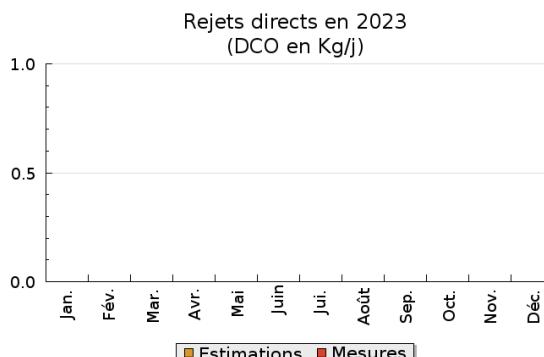
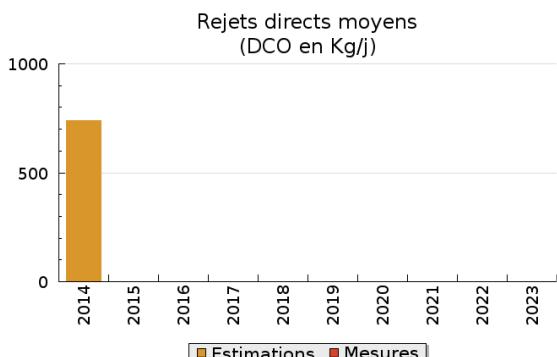
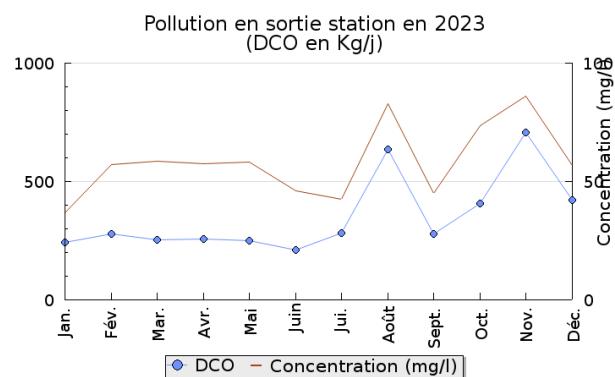
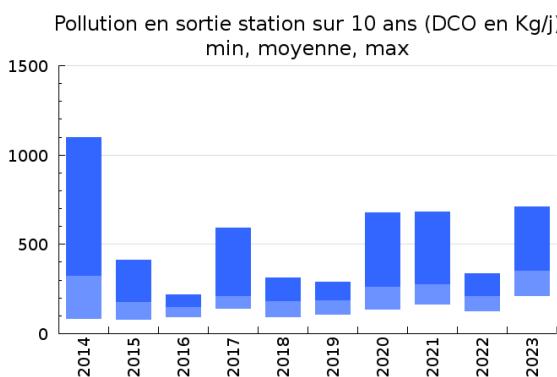
Pollution traitée



Pollution éliminée

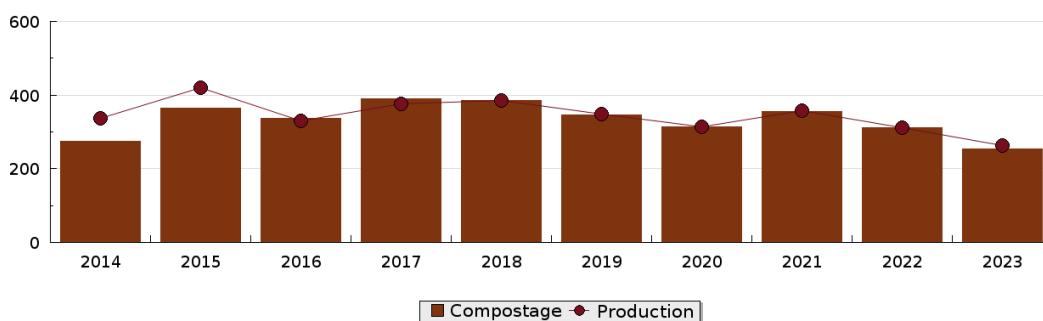


Pollution rejetée



Production et destination des boues

Destination des boues sur 10 ans (tonne de matière sèche)



Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
... à l'atteinte des performances européennes	Non
... à l'autosurveillance	Non
... à l'exploitation des ouvrages	Non
... à la production des boues	Non
... à la vétusté	Non
... à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0540065V002>